|  |
| --- |
| **NOTES DE DISCOURS****du commissaire François Boileau****Programme d’appui aux droits linguistiques** **Mercredi 19 novembre 2014**9h30**Université d’Ottawa****Ottawa, Ontario** |

***SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI***

* Chers invités
* Je remercie les membres du PADL pour leur invitation de nouveau cette année.
* Je suis heureux de prendre la parole à cet événement annuel.
* L’immigration est un dossier phare du Commissariat qui a été identifié comme un enjeu prioritaire dans lequel nous comptons nous impliquer et intervenir activement.
* Comme le commissaire Fraser l’a mentionné, nous avons déposé un rapport conjoint sur le dossier hier intitulé : Agir maintenant pour l’avenir des communautés francophones : pallier le déséquilibre en immigration.
* Dans ce rapport, on expose l’importance de l’immigration pour les communautés francophones.
* En effet, compte tenu de la baisse de la natalité et d’un taux accru du vieillissement de la population, le Canada se trouve depuis un certain temps en situation de baisse démographique.
* Pour leur part, les communautés francophones sont non seulement affectées par la même situation, mais sont aussi touchées par des questions de transferts linguistiques et de transmission intergénérationnelle de la langue vers l’anglais.
* On a aussi besoin de l’immigration pour assurer la pérennité des services en français, par exemple :
	+ on aura besoin de plus d’infirmières pour s’occuper de notre population vieillissante,
	+ ou encore d’éducatrices pour la petite enfance,
	+ ou de professeurs de français et tant d’autres matières.
* Voilà pourquoi la question de l’immigration dans les communautés francophones en situation minoritaire est si importante.
* Mais que veut dire communauté francophone? Car, il existe plusieurs façons de s’identifier comme francophone.
* Il n’existe pas de définition unique de francophone. Par extension il n’existe pas non plus une seule définition « d’immigrants ou de nouveaux arrivants d’expression française ».
* Les différentes définitions et les critères peuvent répondre à différents objectifs, variant selon les différentes lois ou sur le plan opérationnel ou administratif.
* Par exemple, à partir des données de recensement, différentes définitions sont possibles selon les variables retenues: connaissance des langues officielles, langue maternelle, langue parlée à la maison, etc.
* Traditionnellement, Statistique Canada utilisait le critère de la langue maternelle, la première langue apprise dans l’enfance et encore comprise.
* Ces définitions ont dû évoluer afin de tenir compte du nombre grandissant de personnes ayant une langue maternelle autre que le français, mais utilisant le français dans leur quotidien.
* En Ontario, la population francophone a une nouvelle définition inclusive de francophone (DIF) depuis 2009.
* Cette définition, qui est le fruit de ma toute première recommandation est une première au Canada
* Elle vise à mieux refléter l'évolution et la diversité des communautés francophones de l'Ontario, quels que soient leur lieu de naissance, leur origine ethnique et leur appartenance religieuse.
* L’adoption de la DIF a permis de recenser 50 000 francophones de plus et intègre, en plus des personnes qui ont le français comme langue maternelle, celles qui n’ont ni le français ni l’anglais comme langue maternelle, donc les allophones, mais qui ont une connaissance particulière du français comme langue officielle et le parle à la maison.
* Par exemple, selon la DIF, une famille malienne, qui parle le bambara et le français à la maison est considérée comme francophone.
* Un autre exemple serait celui d’une famille congolaise ou kenyane qui parle le swahili et le français à la maison est également considéré comme francophone.
* Il ne s’agit pas de 50 000 nouvelles personnes arrivées en Ontario d’un coup. Ces personnes étaient déjà ici et ont déjà droit à des services en français.
* J’ai toujours dit que cette nouvelle définition fût un début et un premier pas dans la bonne direction pour la province.
* Il est indéniable qu’au-delà de l’exercice statistique, l’adoption de la DIF a, d’une part, permis aux nouveaux arrivants de vivre pleinement la francophonie de l’Ontario et, d’autre part, permis de reconnaître l’importance de leur apport incontournable à cette communauté.
* Cette appartenance, elle est affichée ouvertement partout dans la province, que ce soit à London, Ottawa ou Toronto.
* En effet, en Ontario, le gouvernement a élaboré en 2012, sa toute première stratégie sur l’immigration pour attirer davantage de main-d’œuvre qualifiée.
* Dans le cadre de cette Stratégie, le gouvernement a fait preuve de leadership en fixant la cible de 5% en matière d’immigration francophone
* L’atteinte éventuelle de cette cible contribuera à la vitalité et au développement social, économique et culturel de la communauté francophone.
* Depuis, le gouvernement a entrepris un certain nombre d’actions pour atteindre cette cible.
* Entre autres, un groupe de travail interministériel a été mis sur pied sous la houlette du ministre des Affaires civiques, de l’Immigration et du Commerce international pour élaborer des mesures permettant d’atteindre cette cible.
* Ce groupe de travail est l’une des différentes initiatives ministérielles dans le dossier et démontre les efforts constamment déployés par le ministère.
* Le gouvernement ontarien collabore avec le gouvernement fédéral et des parties prenantes en vue d’atteindre une immigration francophone de 5 %, énoncé dans la Stratégie ontarienne en matière d’immigration.
* Toutefois, cette stratégie se doit d’être appuyée par une action concrète en impliquant en amont les principaux acteurs qui conseilleraient le gouvernement sur la marche à suivre.
* J’avais d’ailleurs exprimé un souhait dans mon rapport annuel 2012-2013 de voir le gouvernement de l’Ontario se doter de mécanismes de responsabilisation transparents en matière d’immigration francophone afin de rapporter les résultats tangibles atteints en fonction des objectifs fixés.
* Pour l’instant, le gouvernement de l’Ontario ne dispose d’aucun mécanisme de reddition de comptes, d’évaluations transparentes pour l’évaluation des résultats.
* Il est vrai que le gouvernement fédéral publie chaque année les données sur le nombre de personnes admises au pays selon la province d’accueil et leur connaissance linguistique.
* Mais ces données peuvent représenter un certain défi puisque le gouvernement fédéral et le gouvernement de l’Ontario utilisent une définition de « francophone » et une méthode de calcul très différente.
* Pour atteindre sa cible de 5%, tous les principaux acteurs doivent être impliqués. Que ce soit les intervenants du secteur, des municipalités ou des employeurs.
* Il en est de même pour l’importance d’impliquer le gouvernement fédéral, puisque le dossier de l’immigration est une responsabilité partagée entre les deux paliers de gouvernement.
* Je crois qu’il importe que le gouvernement de l’Ontario privilégie une approche holistique qui conjuguerait plusieurs outils et initiatives appuyant une mise en œuvre efficace d’une stratégie de promotion, de recrutement, d’accueil, de formation, d’intégration et de rétention des immigrants francophones.
* C’est pourquoi nous recommandons dans ce rapport au gouvernement de l’Ontario de se doter, durant l’exercice financier 2014-2015, d’un groupe d’experts en matière d’immigration francophone.
* Ce groupe d’experts devra, dans un premier temps élaborer une stratégie globale visant à favoriser l’accueil, l’intégration, le recrutement, la promotion, la formation et la rétention des immigrants francophones.
* Puis, il devra élaborer un plan stratégique pangouvernemental, assorti d’un échéancier précis, visant à atteindre la cible de 5% d’immigration francophone et établir des mécanismes de responsabilisation et d’évaluation annuelle transparents et accessibles au public.
* L’immigration est un enjeu très complexe compte tenu de la multitude d’intervenants des différents secteurs tels les gouvernements, les communautés et les employeurs.
* Le chemin vers l’intégration de ces hommes et de ses femmes avec des parcours et des bagages différents qui choisissent de s’établir au Canada est bien souvent parsemé de défis.
* Avant même leur arrivée au Canada, plusieurs immigrants francophones sont mal informés de la réalité linguistique du pays, et croient, malheureusement à tort que le Canada est un pays entièrement bilingue.
* Ces mères de famille, pères célibataires ou jeunes couples qui ont fait le choix de s’installer et de démarrer une nouvelle vie dans nos communautés francophones laissant derrière eux leurs proches et amis ne doivent pas voir leur attente et aspiration fondre comme neige sous soleil.
* À leur arrivée, les nouveaux arrivants sont parfois orientés vers des services d’établissements anglophones ou bilingues qui connaissent peu ou mal les communautés et les institutions francophones.
* On ne peut pas s’attendre à ce que ces gens soient au courant des services disponibles en français ou de la présence d’une communauté dans leur région d’accueil.
* C’est pourquoi nous recommandons au gouvernement fédéral que les nouveaux arrivants d’expression française soient informés de la présence de communautés francophones d’accueil et de la disponibilité de programmes et de services en français auxquels ils ont droit avant leur départ et à leur arrivée au Canada.
* À cela nous ajoutons que les organismes et les institutions doivent pouvoir offrir les services et l’orientation en français aux nouveaux arrivants d’expression française tout au long de leur parcours et pour permettre aux communautés francophones de tisser de réels liens avec ces nouveaux arrivants
* Ce rapport, nous l’avons conçu au moment où le gouvernement fédéral travaille à la modernisation du système d’immigration canadien.
* Avec le nouveau système fédéral d’immigration, nous avons l’opportunité de transformer l’immigration en une force véritablement positive pour les communautés francophones par le biais de nouveaux incitatifs de recrutement.
* Le gouvernement ontarien se doit travailler en amont avec non seulement le gouvernement fédéral, mais aussi les principaux acteurs en vue de bénéficier de l’apport démographique de l’immigration francophone.
* Nous recommandons donc également dans ce rapport des mesures à prendre pour que ces communautés puissent tirer profit de cette modernisation, notamment avec :
	+ L’élaboration d’outils et d’incitatifs durables à l’intention des employeurs canadiens pour favoriser le recrutement et la sélection de travailleurs d’expression française et bilingues à l’extérieur du Québec et ainsi pallier les retards qu’ont connus les communautés francophones en termes d’immigration.
* Notre objectif avec ce rapport est de presser les gouvernements, fédéraux et provinciaux de redoubler d’effort pour accroître l’immigration francophone hors Québec.
* Nous reconnaissons les efforts gouvernementaux en matière d’immigration francophone au pays, mais les résultats se font toujours attendre.
* Nous ne pouvons pas nous permettre de manquer le bateau ou d’être dans l’expectative.
* Nos gouvernements doivent agir dès maintenant pour pallier au déséquilibre actuel que connaissent les communautés francophones en matière d’immigration.
* Avec la baisse du poids démographique des communautés francophones en situation minoritaire, l’immigration représente une voie d’avenir importante pour le renouvellement et la vitalité de ces dernières.
* Les modifications apportées au système d’immigration paveront la voie pour les années à venir. L’arrivée du nouveau système d’immigration amène pour le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux et territoriaux la possibilité de transformer l’immigration en une force véritablement positive pour les communautés francophones.
* Il s’agit d’une occasion à ne pas manquer.
* Merci de votre attention.